



Téléphone : 02.96.95.62.45

Département des Côtes-d'Armor  
Commune de PLOUËC DU TRIEUX

Conseil Municipal  
Procès-verbal de la séance du 15 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le 15 juin deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Date des convocations : 8 juin 2023

**Étaient présents :** Vincent LE MEAUX, Jean-Luc LE PALANTON, Alain BOUGET, Nelly BOUTTERIN, Claude LE GUYADER, Brigitte HERVIOU, Claude LE BOURDONNEC, Jean-Claude DROUMAGUET, PAULIC Kévin

**Étaient absents :** Sophie DELACOUR, Emeline DION a donné procuration à Claude LE GUYADER, René-Loïc ALIX donne procuration à Mr LE MEAUX Vincent, Mr Christophe JEGOU donne procuration à Mr Jean-Luc LE PALANTON

**Départ à 19h55** de Marine DUPRE qui a donné procuration à Kevin PAULIC, et Gwenola PRIGENT qui a donné procuration à Alain BOUGET

Secrétaire de séance : Claude LE GUYADER

Assistaient à la réunion : Isabelle CAVALON-GUINÉ, Brigitte FOURE

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour,

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 mars 2023 est approuvé.

**Ordre du jour :**

Administration générale

Procès-verbal	Séance du Conseil Municipal du 16 mars 2023	Vote
Décision du Maire n°1	Renouvellement de la ligne de trésorerie	Information
Conseil Municipal	Démission et nomination d'un conseiller municipal	Information
Commissions municipales	Commissions ouvertes – critères de participation	Information

COMMISSION 1 : Coopération citoyenne dialogue et civisme

Signalétiques	Règle concernant l'affichage privé	Délibération
Fête nationale	Repas convivial et populaire – principes	Délibération

COMMISSION 3 : Nouvelles ruralités

Chemins de randonnée	Mise à jour des chemins inscrits au PDIPR – <b>sujet reporté</b>	Délibération
----------------------	--	--------------

COMMISSION 5 : Ressources et patrimoines communaux

Finances	Demandes de subvention 2023	Délibération
Finances	Garderie périscolaire – instauration majoration	Délibération
Personnel communal	Contrat Aide à l'Emploi	Délibération

COMMISSION 6 : Cœur de bourg, cœur de vies

Revitalisation	Phase 2 aménagement du bourg - Etude	Délibération
Revitalisation	Stratégie foncière avec l'EPFR – Etude	Délibération
Charte Ya d'ar Brezhoneg	Mise en place d'un groupe de travail	Délibération

INTERCOMMUNALITE

Finances	Convention groupement de commande permanent	Délibération
----------	---	--------------

**Question ajoutée à l'ordre du jour :**

Carrière de Chateaulin	Projet de remise en état du site de la carrière par l'entreprise CMGO	Délibération
------------------------	---	--------------

INFORMATION : Décision du Maire

N° décision	Objet	Montant
Décision 1/2023	Portant réalisation d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole des Côtes d'Armor	200 000 €

INFORMATION : Démission et nomination d'un conseiller municipal

Par courrier du 15 mai 2023, Madame Cécilia CONNEN, a fait part à Monsieur le Maire de son souhait de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale. Aussi, selon l'article L.270 du code électoral, Monsieur Kevin PAULIC est, en sa qualité de suivant sur la liste « Plouëc Ensemble » invité à siéger au Conseil Municipal.

RAPPORT 2023-06-01 : Modification des commissions municipales

Suite à la modification du conseil municipal, Monsieur le Maire propose aux conseillers une réorganisation des commissions et le changement de leur dénomination comme suit :

**COMMISSION ❶** **Coopération, Eco-citoyenneté, Ambition culturelle**

Commission extra-municipale

**Communication, information, éco-citoyenneté, démocratie participative, lecture publique (bibliothèque), culture, langue bretonne**

5 membres élus

5 membres non-élus

**COMMISSION ❷****Nouvelles Solidarités**

Commission extra-municipale

**Missions de l'ex-CCAS, accompagnement et innovations sociales**

5 membres élus

5 membres non-élus

**COMMISSION ❸****Nouvelles Ruralités**

**Travaux, aménagement, environnement, voirie, espaces naturels**

5 membres élus

**COMMISSION ❹****Ressources et Service public**

**Budget, finances, personnel, RPI, affaires scolaires et périscolaires, subventions, moyens généraux, bâtiments communaux, sécurité routière et protection civile**

5 membres élus

**COMMISSION ❺****Cœurs de Commune, Cœur de Vies**

Commission extra-municipale

**Revitalisation du bourg, projet gare, festivités communales**

15 membres élus

Sont associés les président.e.s d'association ayant leur siège à Plouëc-du-Trieux

Cette modification entraine également une modification du règlement intérieur.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix pour**

- **DECIDE** de modifier le nombre et la dénomination des commissions permanentes comme exposé ci-dessus
- **VALIDE** la modification du règlement intérieur (celui-ci sera annexé au Procès-Verbal du Conseil Municipal)

## DEL 2023 06 02 - Objet : Modification des commissions Appel d'Offres et DSP

Suite à la modification du conseil municipal, Monsieur le Maire propose aux conseillers de modifier les commissions appel d'offres et délégation de service public comme suit :

**Monsieur le Maire propose aux conseillers, d'intégrer les commissions permanentes comme suit :**

Commission d'Appel d'Offres			
<b>Président :</b> LE MAIRE ou son représentant			
<b>Titulaires</b>		<b>Suppléants</b>	
BOUGET	Alain	JEGOU	Christophe
BOUTTERIN	Nelly	PAULIC	Kevin
HERVIOU	Brigitte	LE BOURDONNEC	Claude

  

Commission de Délégation de Service Public			
<b>Président :</b> LE MAIRE ou son représentant			
<b>Titulaires</b>		<b>Suppléants</b>	
BOUGET	Alain	JEGOU	Christophe
BOUTTERIN	Nelly	PAULIC	Kevin
HERVIOU	Brigitte	LE BOURDONNEC	Claude

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix pour**

- **DECIDE** de modifier les commissions permanentes Appel d'offres et Délégation de Service Public comme exposé ci-dessus.

## DEL 2023 06 03 - Objet : Modification des commissions permanentes

Suite à la modification du conseil municipal, et en vertu de la délibération n°1, Monsieur le Maire propose aux conseillers de modifier les commissions permanentes municipales et extra-municipales comme suit :

Commission 1		
<b>Président :</b> LE MAIRE ou son représentant		
<b>Conseillers municipaux</b>		<b>Personnalités qualifiées</b>
LE PALANTON	Jean-Luc	*
ALIX	René-Loïc	*
BOUTTERIN	Nelly	*
DELACOUR	Sophie	*
LE BOURDONNEC	Claude	*

  

Commission 2		
<b>Président :</b> LE MAIRE ou son représentant		
<b>Conseillers municipaux</b>		<b>Personnalités qualifiées</b>
PRIGENT	Gwenola	*
LE GUYADER	Claude	*
DION	Emeline	*
BOUTTERIN	Nelly	*
HERVIOU	Brigitte	*

  

Commission 3		
<b>Président :</b> LE MAIRE ou son représentant		
<b>Conseillers municipaux</b>		
BOUGET	Alain	
JEGOU	Christophe	
DELACOUR	Sophie	
LE GUYADER	Claude	
DROUMAGUET	Jean-Claude	

## Commission 4

**Président** : LE MAIRE ou son représentant

### Conseillers municipaux

LE PALANTON	Jean-Luc
BOUTTERIN	Nelly
DUPRE	Marine
PAULIC	Kevin
LE BOURDONNEC	Claude

## Commission 5

**Président** : LE MAIRE ou son représentant

### Conseillers municipaux

ALIX	René-Loïc
BOUGET	Alain
BOUTTERIN	Nelly
DELACOUR	Sophie
DION	Emeline
DUPRE	Marine
HERVIOU	Brigitte
JEGOU	Christophe
LE BOURDONNEC	Claude
DROUMAGUET	Jean-Claude
LE GUYADER	Claude
LE PALANTON	Jean-Luc
PAULIC	Kevin
PRIGENT	Gwenola

**Président.e.s des associations ayant leur siège administratif sur la commune**

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix pour**

- **DECIDE** de modifier les commissions permanentes municipales et extra- municipales comme exposé ci-dessus
- **PRECISE** que les personnes qualifiées seront nommées par arrêté du Maire

## Commission 1 : Coopération citoyenne dialogue et civisme

### [DEL 2023 06 04 - Objet : Signalétique directionnelle – Règles concernant l'affichage privé](#)

Dans le cadre d'une meilleure circulation dans la commune, Monsieur le Maire propose une harmonisation des panneaux signalétiques. Aussi, les particuliers souhaitant mettre en place une signalétique à titre privée, doivent formaliser leur demande à la mairie.

Le mandatement sera effectué par la mairie qui émettra par la suite un titre au nom de l'entreprise.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, 14 voix pour**

- **APPROUVE** que les panneaux soient commandés et mandatés par la Commune et un titre émis au nom de l'entreprise.

### [DEL 2023-06-05 – Journée citoyenne : repas convivial et populaire](#)

Monsieur le Maire propose d'organiser un pique-nique citoyen et populaire le vendredi 14 juillet 2023. Un cocktail sera offert par la mairie et des moyens techniques (barbecues, tables, chaises...) mis à disposition des plouécois sur le site du terrain des sports.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 14 voix pour**

- **APPROUVE** le principe d'un financement communal pour le pot offert par la mairie
- **CONFIE** la préparation de cette journée à la commission 1.

## Commission 5 : Ressources et patrimoines communaux

### [DEL 2023 06 06- Objet : Demande de subvention](#)

Lors du Conseil Municipal du 16 mars 2023, une analyse des subventions accordées aux associations avait été présentée aux conseillers, avec des dossiers en attente d'attribution pour les associations n'ayant pas encore réalisées leurs demandes en mars. Au regard de cette analyse, Monsieur le Maire propose d'accorder les montants suivants aux associations :

- COMICE AGRICOLE : 350.00 €
- ASPTT Lannion Escrime : 100.00 €

D'autre part, il informe le Conseil Municipal que l'amicale des sapeurs-pompiers de Pontrieux ainsi que « Atlantic Wave Trip », un duo de jeunes gens de Plouëc-du-Trieux réalisant un road trip depuis Brest jusqu'au Panama, ont effectué une demande de participation communale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, 14 voix pour**

- **CONFIRME**, comme délibéré le 16 mars 2023, l'octroi d'une subvention de
  - 350.00 € au Comice Agricole
  - 100.00 € à l'ASPTT Lannion Escrime
- **ACCORDE** une subvention de :
  - 50.00 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de Pontrieux
  - 300.00 € à Atlantic Wave Trip sous réserve qu'un retour d'expérience des deux jeunes soit effectué auprès des écoles du RPI Plouec-Pontrieux, et de la population plouecoise.

#### DEL 2023 06 07 - Objet : Modification des tarifs de la garderie périscolaire

Monsieur le maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 4 juillet 2022, les tarifs de la garderie périscolaire avaient été délibérés comme suit :

Tranche	Quotient Familial	Matin (sans goûter)		Soir (goûter inclus)	
		L'heure	La ½ heure	L'heure	La ½ heure
1	0 - 512	0.50 €	0.25 €	0.80 €	0.40 €
2	513 à 1138	1.00 €	0.50 €	1.50 €	0.75 €
3	1139 et +	1.50 €	0.75 €	2.15€	1.10 €

Il est proposé de reconduire les tarifs 2022/2023 pour l'année 2023/2024.

Par ailleurs, la garderie périscolaire est ouverte à partir de 7h30, le matin, et ferme le soir à 18h30. Or, il s'avère que régulièrement des enfants demeurent à la garderie après 18h30. Il est proposé d'instaurer à compter du 19 juin 2023, une majoration tarifaire pour les familles ne respectant pas les horaires de fermeture, malgré deux rappels formalisés indiquant précisément le respect de ceux-ci.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 14 voix pour, décide de**

- **RECONDUIRE** les tarifs 2022/2023 pour l'année 2023/2024
- **FACTURER** un forfait de 10 € par enfant dès la première minute dépassée en plus du tarif habituel malgré 2 rappels formalisés.

#### DEL 2023 06 08 - Objet : Contrat aide à l'emploi

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.), modifiant le fonctionnement des contrats aidés, est entré en vigueur. Institué par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Les C.A.E. sont proposés prioritairement aux collectivités territoriales afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

La commune a donc décidé d'y recourir en conciliant les besoins du service technique avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un C.A.E. est recruté au sein de la collectivité pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent (entretien des espaces verts, des bâtiments) à raison de 30 heures par semaine. Ce contrat à durée déterminée est conclu pour une période de 11 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023. Au regard du dernier arrêté préfectoral du 20/01/2023, et du taux de prise en charge accordé aux mairies de moins de 2500 habitants. La collectivité percevra donc 40% de la rémunération brute de l'agent.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 14 voix pour**

- **DECIDE** de valider la convention établie avec Pole Emploi pour l'embauche d'un CAE au poste d'agent technique polyvalent à temps non complet (30heures) à compter du 1<sup>er</sup> juin pour une durée de 11 mois, les crédits ayant été inscrits au budget principal 2023.

### RAPPORT 2023-06-09 Finances – Aménagement du bourg – Phase 2

Par délibération du 24 mai 2018, le Conseil Municipal avait approuvé le marché du cabinet QUARTA associé au cabinet HORIZON PAYSAGE et AMENAGEMENT pour la revitalisation du centre bourg. Lors de la séance du 13 février 2019, un élargissement du périmètre avait été défini.

D'autre part, par délibération du 19 juin 2019, un devis de 19.470,00 € HT du Cabinet avait été validé pour le phase 2 et 3 (Poulopry-Forge, Mairie-Gare).

Dans la continuité des travaux d'aménagement et d'embellissement du bourg déjà programmé, Monsieur le Maire propose de mettre en place la phase 2 sur le secteur Poulopry - La Forge - Prat Blouch et, en ce sens, de mandater la commission 5 de travailler avec la population, notamment les riverains sur le projet définitif.

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, 14 voix pour,**

- **DECIDE** de mettre en place la phase 2 sur le secteur Poulopry – La Forge – Prat Blouch
- **MANDATE** la commission 5 de travailler avec la population, notamment les riverains sur le projet définitif. Celle-ci devra rendre son avis pour le 20 septembre 2023 au plus tard.

**Départ à 19h55 de Marine DUPRE qui a donné procuration à Kevin PAULIC, et Gwenola PRIGENT qui a donné procuration à Alain BOUGET**

### DEL 2023 06 10 - Objet : Stratégie foncière et immobilière rue des écoliers et rue du Trieux

Monsieur le Maire présente la stratégie d'aménagement du secteur de la rue des Ecoliers et rue du Trieux. Une opération de création de logements individuels et collectifs, ainsi que des services à la population (notamment à la petite enfance) peuvent être réalisés sur une surface d'1 hectare environ.

D'autre part, de futures mutations sur du foncier bâti pourraient être réalisées rue du Trieux. Il rappelle que la convention opérationnelle signée le 26 octobre 2012, avec l'Etablissement Foncier de Bretagne, prévoit la possibilité d'être accompagné dans la réalisation d'étude pré-opérationnelle. Cette étude vise à :

- Réaliser un diagnostics des ilots à aménager,
- Arrêter une programmation,
- Définir les orientations de projets urbain et arrêter un schéma d'aménagement,
- Conseiller et assister la maîtrise d'ouvrage dans l'expression des besoins et la définition du projet, les conditions de réalisation.

La commune a acheté à l'EPFR, en 2022, la parcelle d'un hectare depuis 2012. Désormais, conformément à la convention signée avec l'EPRF, il convient de définir une étude pré-opérationnelle sur cet hectare et de l'étendre aux espaces fonciers et immobiliers Trieux/Ecoliers/Prat Blouch puisque des opportunités foncières sont possibles.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 14 voix pour**

- **DECIDE** de valider le principe d'une étude de faisabilité
- **D'ENGAGER** une nouvelle convention sur les espaces Trieux/Ecoliers/Prat Blouch
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents utiles au lancement de la consultation pour l'étude pré-opérationnelle.

### DEL 2023 06 11 - Objet : Charte Ya d'ar Brezhoneg

Ya d'ar Brezhoneg ("*Oui à la langue bretonne*") est une campagne menée par l'Office public de la langue bretonne visant à promouvoir l'usage de la langue bretonne dans la vie quotidienne bretonne. Elle représente un contrat d'objectifs à réaliser. Au total, 55 actions sont proposées dans cette charte et en fonction du niveau de certification souhaité par la collectivité, une partie sont à exécuter sur une période donnée. Ces actions s'articulent autour de trois grands axes de politique linguistique :

1. l'affichage de la langue bretonne
2. la diffusion de la langue bretonne
3. l'utilisation de la langue bretonne dans les relations avec le public

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 14 voix pour**

- **DECIDE** que les membres de la commission 1 travaillent d'ici au Conseil Municipal d'octobre 2023 sur les principes proposés par la charte et leur possibilité de mise en œuvre sur la commune.

**DEL 2023 06 12 - Objet : Guingamp Paimpol Agglomération – Convention de groupements de commandes**

Guingamp-Paimpol Agglomération a engagé un travail de concertation avec les communes dans le cadre de la coopérative de services, qui a abouti à acter la volonté commune de mutualiser certains achats.

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

De manière à simplifier et sécuriser nos procédures de marchés publics tout en améliorant la qualité de nos achats et en bénéficiant d'économies d'échelle, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes permanent (pour toute la durée du mandat) entre l'agglomération et ses communes membres.

Un projet de convention constitutive de groupement est joint au présent projet de délibération.

Des premières familles d'achat ont été ciblées (annexe 1) et pourront être complétées selon les modalités précisées dans la convention.

La convention permanente permet de gagner du temps puisqu'elle n'a pas à être approuvée par chacun des membres avant le lancement de chaque nouveau marché (contrairement au groupement de commandes classique).

En fonction de leurs besoins, les signataires du groupement resteront néanmoins libres de s'engager, ou pas, dans la passation de la commande.

En conséquence, en amont du lancement d'une procédure d'achat, les communes signataires de cette convention seront sollicitées pour connaître leurs besoins (avec une date limite de réponse impérative).

Le coordonnateur du groupement sera désigné pour chaque marché.

Les frais de gestion dus au coordonnateur pour l'accomplissement de sa mission et les frais de publicité seront refacturés à chacun des membres ayant participé au marché.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

**VU** le projet de convention constitutive de groupement joint à la délibération ;

**CONSIDERANT** l'opportunité de constituer un groupement de commande permanent dans certains domaines de manière à simplifier et sécuriser nos procédures de marchés publics tout en améliorant la qualité de nos achats et en bénéficiant d'économies d'échelle.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité, 14 voix pour**

**APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes permanent entre Guingamp-Paimpol Agglomération et les communes membres signataires et l'adoption de la convention constitutive de groupement.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive de groupement.

**QUESTION DIVERSE**

**DEL 2023 06 13 - Objet : Carrière de Chateaulin – Projet de remise en état du site**

En septembre 2014, le Conseil municipal avait donné un avis de principe sur la remise en état du site de la carrière de Chateaulin, à l'époque propriété du Conseil Général des Côtes d'Armor.

Propriété désormais de l'entreprise CMGO, la carrière ne sera plus exploitée à compter du 01/01/2024 et elle fermera définitivement après remise en état au 01/07/2024. Auparavant, l'entreprise CMGO doit présenter un projet de remise en état avant le 01/07/2023.

Après plusieurs échanges, il convient de donner un avis sur le projet proposé par l'entreprise CMGO. Il convient de réitérer l'avis de septembre 2014 en insistant sur la renaturation écologique du site et sur le développement d'activités de loisirs sur ce site qui pourra retrouver une seconde vie après 120 ans d'extraction de minerai.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 14 voix pour**

- **ACCEPTÉ** de travailler sur le plan fourni par l'entreprise CMGO
- **DONNE** un avis favorable sur le projet de remise en état du site avec un enjeu de protection environnementale et de mise en valeur du patrimoine naturel.

**SIGNATURES**

Vincent LE MEAUX	
Jean-Luc LE PALANTON	
Gwenola PRIGENT	
Alain BOUGET	
Nelly BOUTTERIN	
René-Loïc ALIX	
Sophie DELACOUR	
Claude LE GUYADER – <b>Secrétaire de séance</b>	
Christophe JEGOU	
Emeline DION	
Kévin PAULIC	
Marie DUPRE	
Brigitte HERVIOU	
Jean-claude DROUMAGUET	
Claude LE BOURDONNEC	